



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016**

Présents : Mmes et Mrs Mmes et Mrs VITRICE, TOUNTEVICH, NIVERT, BLASY, DOLAGBENU, DEGEILH, PIGATTO, PELISSIER, DIES, ABELLA, CASTA, ROHRBACHER, JUHEL, CAZANAVE, SARICA, FIERLEJ, CAILLARD, JUMEL, MONFRAIX, PANAVILLE.

Absents : Melle SARFATI. Mme OUDOT.
Mme SARRAZIN procuration à Mme VITRICE.
Mme RICHARD procuration à M. JUMEL.
Mme OUSTRIC procuration à M. TOUNTEVICH.
M. VAUVILLIER procuration à M. PANAVILLE.
Mme TRIAES procuration à Mme MONFRAIX.

Secrétaire : M. Nivert

Critère de diffusion : Affichage + site Internet

Date de la convocation : 24/03/16

Transmission en sous-préfecture : 06/04/16

Affiché le 06/04/16 jusqu'au 06/05/16

Finances locales :

1- Vote des comptes administratifs 2015 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Tountevich, 1^{er} Adjoint au Maire, a voté les comptes administratifs de l'exercice 2015, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget principal : Résultats définitifs :

Excédent d'Investissement : 339 016,76 €

Excédent de Fonctionnement : 820 228,97 €

Budget Assainissement : Résultats définitifs

Déficit d'investissement : - 66 725,60 €

Excédent d'exploitation : 88 411,33 €

Budget annexe Magnolias II : Résultats définitifs :

Excédent d'investissement : 0,00 €

Excédent de Fonctionnement : 128 862,62 €

Budget annexe Magnolias III : Résultats définitifs :

Excédent d'investissement : 0,00 €

Excédent de Fonctionnement : 340 046,11 €

2- Approbation des comptes de gestion de la commune et des budgets annexes (exercice 2015) dressés par le Receveur :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de la commune et des budgets annexes (Assainissement, Magnolias II et III) pour l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs,

Déclare que les comptes de gestion de l'exercice 2015 dressés pour la commune par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3- Débat d'Orientation Budgétaire 2016 :

Mme le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire 2016 s'est organisé autour des directions suivantes :

- Le contexte national et local de la préparation du budget primitif 2016,
- Les principales orientations budgétaires pour le budget primitif 2016,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure de la dette de la commune.

Vu par nous, Maire de la commune de Fontenilles, pour être affiché le 06 avril 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

*A Fontenilles, le 06 avril 2016
Le Maire,
Fabienne VITRICE*